

Le dialogue politique international



À la demande de l'ancien secrétaire-général des Nations unies, Kofi Annan, le projet du Millénaire de l'ONU a identifié des stratégies pratiques pour remplir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il insiste sur le besoin d'investissements accrus dans la santé, l'éducation et les infrastructures, associés à des efforts destinés à promouvoir l'égalité des sexes et la durabilité de l'environnement. Les conclusions soulignent qu'il est urgent d'améliorer l'accès aux services énergétiques pour atteindre les OMD.

De nombreux donateurs accroissent leur soutien aux infrastructures. Les décisions prises lors du sommet mondial sur le développement durable (WSSD) organisé en 2002 à Johannesburg ont donné lieu à de nouveaux engagements dans le secteur de l'énergie. Les décisions prises lors de la conférence internationale de Bonn pour les énergies renouvelables en 2004 et du sommet du G8 de Gleneagles en 2005 exigeaient un accroissement de l'utilisation d'énergie propre dans les pays en développement et émergents. Ces évolutions internationales ont intensifié les dialogues énergétiques de l'UE avec ses partenaires internationaux, y compris l'Afrique.

L'énergie – un thème transversal dans les politiques de développement de l'UE

En juillet 2002, à la veille du sommet mondial de Johannesburg, la Commission européenne a adopté une communication sur «La coopération énergétique avec les pays en développement». Celle-ci définit un cadre politique complet pour la coopération énergétique avec les pays en développement axé sur la réduction de la pauvreté, la sécurité de l'approvisionnement et la protection de l'environnement. La communication souligne que l'énergie renouvelable est souvent financièrement rentable pour répondre aux besoins en électricité des zones rurales.

Reconnaissant la nature transversale de l'énergie et ses importants liens avec le développement, l'UE a lancé l'Initiative Énergie de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable (EUEI) lors du sommet mondial de 2002. Il s'agit d'un engagement de l'Europe à augmenter la prestation de services énergétiques adéquats, abordables et durables aux pauvres. L'EUEI fait office de cadre de coordination entre les États membres de l'UE et avec la Commission européenne, et facilite le dialogue avec les partenaires de développement.

Coopération
énergétique



Le Consensus européen (2005) prévoit des principes directeurs pour l'aide au développement et, pour la première fois, élève l'énergie au rang de priorité pour la Commission européenne et les États membres. Plusieurs instruments de financement ont été créés – la Facilité ACP-CE pour l'énergie, le programme COOPENER et la Facilité de dialogue et de partenariat (PDF) financée par les États membres. En outre, le Partenariat euro-africain en matière d'infrastructures a été mis sur pied pour faciliter les investissements dans la production d'électricité, les interconnexions transfrontalières, l'extension du réseau et la distribution rurale. L'UE a aussi lancé la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (JREC), qui est une initiative de haut niveau axée spécifiquement sur l'énergie renouvelable et complétant l'EUEI et d'autres partenariats énergétiques menés par l'UE.

Renforcer le dialogue énergétique entre l'UE et l'Afrique

Vu l'attention internationale de plus en plus grande accordée aux questions énergétiques, il a fallu renouveler le dialogue énergétique entre l'UE et l'Afrique et un appel conjoint à un partenariat énergétique complet a été lancé. À cet égard, l'UE a proposé d'intégrer les politiques énergétiques et de développement de l'Europe dans une situation bénéfique pour les deux continents. L'Afrique profitera des efforts déployés par l'UE pour diversifier son offre d'énergie et mettre au point des technologies efficaces sur le plan énergétique et en matière d'énergie renouvelable, qui sont des éléments énergétiques

essentiels pour un avenir durable tant de l'Europe que des pays en développement.

Ces évolutions ont conduit au Partenariat Afrique-Europe pour l'énergie, lancé lors du sommet Afrique-UE de Lisbonne en décembre 2007, qui définit un cadre à long terme pour le dialogue politique et des actions spécifiques.

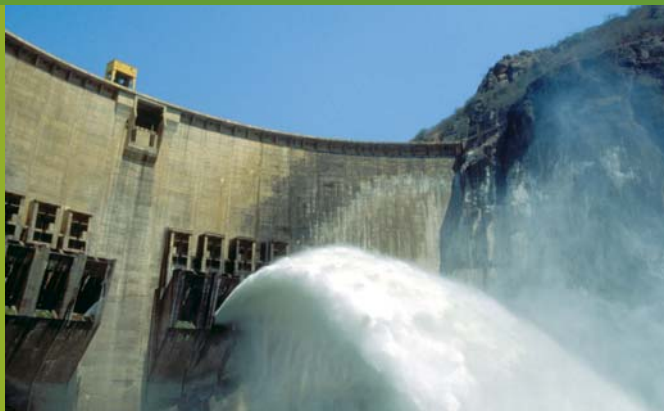
Compléter d'autres initiatives internationales

Le Partenariat Afrique-Europe pour l'énergie se fonde sur les structures et les initiatives existantes et les complète: l'Initiative Énergie de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable, le Partenariat euro-africain en matière d'infrastructures, la Facilité ACP-CE pour l'énergie et le programme thématique de l'UE pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie. Ce dernier prévoit, entre autres, des contributions au Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF).

Dans le cadre du partenariat dans le secteur de l'énergie, l'UE identifiera des synergies avec d'autres initiatives internationales – ou y contribuera –, telles que le consortium pour les infrastructures en Afrique, le cadre d'investissement pour une énergie propre de la Banque mondiale (CEIF), les partenariats mondiaux en vue de la réduction du gaz brûlé en torchère (GGFRI) et l'initiative pour la transparence du secteur des industries extractives (EITI).

synergie

S



La Facilité pour l'énergie – identifier les priorités ensemble

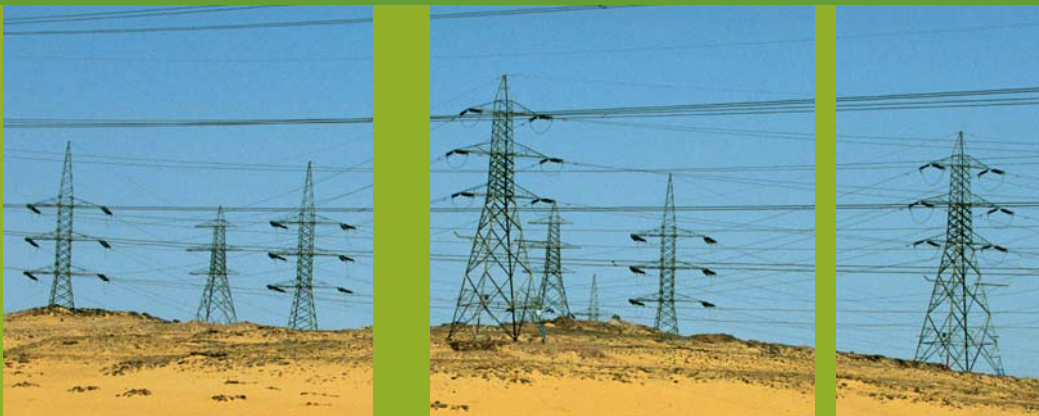
La conférence EUEI de 2003 sur l'énergie pour l'Afrique organisée à Nairobi a été un jalon dans le dialogue énergétique entre l'Afrique et l'Europe. Les recommandations adoptées par 40 pays africains relevaient les priorités suivantes:

- l'énergie rurale en général, et l'électrification rurale en particulier;
- l'énergie pour les ménages, la biomasse et les substituts;
- les stratégies et politiques pour le secteur, au niveau national et régional;
- le renforcement des capacités à tous les niveaux.

Les priorités de la conférence de Nairobi ont été reflétées dans la Facilité ACP-CE pour l'énergie, qui a achevé son premier appel à propositions en 2007. À l'instar des recommandations de Nairobi, la Facilité pour l'énergie est fortement axée sur le co-investissement dans des projets qui améliorent l'accès à l'énergie dans les régions rurales et éloignées.



Facilité pour l'énergie



Interconnecter l'Afrique: le Partenariat euro-africain en matière d'infrastructures

Le Partenariat en matière d'infrastructures vise à garantir l'interconnectivité du continent africain et de ses différentes régions, répondant ainsi aux objectifs de développement de l'Union africaine et de son nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD). C'est l'une des pierres angulaires du renforcement de la coopération entre l'Europe et l'Afrique, et il jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe UE-Afrique.

Ce Partenariat euro-africain permettra d'augmenter substantiellement les investissements dans les infrastructures et la prestation de services connexes. Il se porte sur les infrastructures régionales et nationales transfrontalières au sens le plus large: les réseaux de transport, les infrastructures pour l'eau et l'énergie, ainsi que

les réseaux de télécommunication. Pour l'énergie, le partenariat facilite les investissements dans les interconnexions transfrontalières, l'extension du réseau et la distribution rurale, ce qui améliorera l'accès à des services énergétiques durables et abordables.

Le Partenariat dispose d'un cadre d'instruments de financement, dont le Fonds fiduciaire pour les infrastructures de l'UE – un instrument de cofinancement novateur qui prévoit des subventions qui viennent s'ajouter aux fonds récoltés auprès d'autres financeurs et d'investisseurs privés. Il réunit la Commission européenne, les États membres de l'UE, la Banque européenne d'investissement et les institutions européennes de financement du développement, qui mettent leurs ressources en commun pour cofinancer directement des projets continentaux et régionaux.

interconnectivité

Ces fiches sont publiées par l'Unité Information et Communication de la Direction générale du Développement et des relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de la Commission européenne.

ADRESSE POSTALE

Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 299 25 25
E-mail: DEV-A4-FMB@ec.europa.eu

<http://ec.europa.eu/development>

<http://www.euei.org>

http://ec.europa.eu/development/Geographical/europe-cares/africa/partnership_en.html